

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922

Departures Départs

Destination Destination	Date Date	Remarque Observations
AUTORISATION DE SORTIE		Obligatoire
DU TERRITOIRE POUR MINEURS		Obligatoire
AU 15/01/17		Obligatoire

VOTRE ENFANT PART EN VOYAGE SANS VOUS À L'ÉTRANGER ?

À PARTIR DU 15 JANVIER 2017, UNE AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE EST OBLIGATOIRE. UNE DÉMARCHE SIMPLE ACCESSIBLE EN LIGNE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ET LUTTER CONTRE LA MENACE TERRORISTE SUR www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922